

ARRÊTÉ N°2017-11 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux,

Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Études Politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université et notamment son article 20,

Vu l'arrêté MENS1616753A du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 15 juin 2016, portant nomination de Monsieur Yves Déloye en qualité de directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux,

ARRÊTE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Ludovic Renard, chef du service relations internationales, à l'effet de signer au nom du directeur de l'établissement, et dans la limite de ses attributions et compétences, les actes listés ci-après :

1. En matière administrative :

- tous les actes courants non créateurs de droit et dépourvus d'incidences financières concernant le service des relations internationales;
- les validations des services de vacataires, notamment FLE ;
- les documents de scolarité relatifs à la mobilité sortante, notamment les learning agreements, les lettres de nominations, les attestations, les lettres de recommandation pour les étudiants en première année et deuxième année, en césure et en masters ;
- les contrats Aquimob pour l'aide financière à la mobilité internationale d'études;
- les documents de scolarité relatifs à la mobilité entrante, notamment les attestations d'arrivée et de sortie, fiches de notes et contrats d'études.

Article 2:

En cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée à l'article 1 du présent arrêté, délégation de signature est donnée à Madame Delphine Delcros, administratrice mobilité sortante, à l'effet de signer, au nom du directeur, les documents de scolarité relatifs à la mobilité sortante, notamment les learning agreements, les lettres de nominations, les attestations, les lettres de recommandation pour les étudiants en première année et deuxième année, en césure et en masters.

Article 3:

En cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée à l'article 1 du présent arrêté, délégation de signature est donnée à Madame Lucile Martin, administratrice du bureau Europe, à

l'effet de signer, au nom du directeur, les contrats Aquimob pour l'aide financière à la mobilité internationale.

Article 4:

En cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée à l'article 1 du présent arrêté, délégation de signature est donnée à Madame Gabrielle Stockman, administratrice de la coopération internationale, et à Madame Jana Pokorna, gestionnaire relations internationales, à l'effet de signer, au nom du directeur, les documents de scolarité relatifs à la mobilité entrante, notamment les attestations d'arrivée et de sortie, fiches de notes et contrats d'études.

Article 5 :

Cette délégation de signature est donnée sous la surveillance et la responsabilité du directeur de l'Institut d'Études Politiques et subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

Le délégataire rend compte, de manière exhaustive et à toute requête de l'autorité délégante, de l'utilisation qui est faite de la présente délégation.

Article 6 :

Le présent arrêté est soumis à publicité et fait l'objet d'une publication conformément aux règles en vigueur. Il est affiché de manière permanente au sein du Bureau B218, 11 Allée Ausone, 33 607 Pessac Cedex et est accessible sur le site internet de l'établissement.

Article 7 :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa signature et de sa transmission au Recteur d'Académie de Bordeaux. Elles seront reconduites automatiquement à chaque année universitaire sauf remise en cause par le signataire et sauf arrêté ultérieur l'abrogeant. Elles prendront fin en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté de délégation de signature antérieur au bénéfice du même délégataire.

Article 8 :

Le directeur et le secrétaire général de l'Institut d'Études Politiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait pour valoir ce que de droit

À Pessac, le 14/03/2017


Monsieur Yves DÉLOYE



Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux



Ampliations transmises à :

- Monsieur le directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux
- Monsieur le secrétaire général
- Monsieur Ludovic Renard

SPECIMENS DE SIGNATURE

Monsieur Ludovic Renard

Signature:

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' and 'R' followed by a horizontal line underneath.

Paraphe:

A handwritten paraph in black ink, consisting of a stylized 'LR' followed by a horizontal line underneath.